

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 4

Artikel: Le nouveau chef d'arme de l'infanterie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau chef d'arme de l'infanterie.

C'est tout récemment que le Conseil fédéral vient d'appeler le colonel divisionnaire Wille, le fils de notre dernier général, à prendre la succession du colonel commandant de corps de Loriol, chef d'arme de l'infanterie, à partir du 1^{er} novembre.

Officier de grand mérite, le colonel Wille, dont la nomination était du reste attendue, fut pendant la guerre chef d'état-major de la division de cavalerie Vogel, puis chef de l'état-major de la cinquième division. Ensuite, après avoir commandé le 22^e d'infanterie de Bâle, puis le régiment de la ville de Zurich, il fut nommé colonel en 1923 et placé à la tête de la brigade d'infanterie de Zurich et enfin en 1928, il prit le commandement de la cinquième division. En outre il dirigeait l'école centrale II depuis 1924.

Connu comme tacticien émérite, le colonel Wille a largement contribué à l'élaboration du nouveau règlement d'exercice dont la valeur s'affirme de plus en plus, aussi nous ne doutons pas que ses hautes compétences ne lui permettent d'accomplir à la tête du service de l'infanterie un travail utile et rénovateur.

On a émis dans certains milieux quelques craintes au sujet de sa nomination, étant donné que, ne désavouant pas à maintes reprises de descendre dans l'arène politique, le colonel Wille s'est fait de nombreux ennemis par ses considérations de politique étrangère, mais nous ne voulons voir en lui que le chef militaire énergique en lequel nous plaçons toute notre confiance et non l'homme politique qu'il a pu être incidemment.

* * *

Citons encore la nomination du colonel Lardelli à la tête de la 5^e division en remplacement du colonel Wille.

Nous connaissons maintenant la valeur de cet officier qui prit une part active aux dernières manœuvres et qui, au dire du commandant du 3^e corps d'armée, remplit sa tâche avec beaucoup de bonheur.

Aussi c'est avec joie que nous saluons le nouveau chef de la 5^e division et lui souhaitons une longue et heureuse carrière.

Protection des populations civiles contre la guerre chimique.

Les préparatifs et les armements que l'étranger et tout spécialement les Etats voisins sont en train d'organiser, pour la protection du front et de l'arrière, contre les effets de la guerre chimique et ceux de la guerre par les gaz, montrent bien qu'on envisage la possibilité de l'emploi de produits chimiques au cours d'une guerre future, malgré les accords intervenus interdisant de pareils procédés, soit que les accords n'aient pas été acceptés par toutes les puissances, soit qu'un Etat en guerre ne respecte pas les engagements qu'il a pris. Malgré les accords il n'est pas possible d'appliquer l'interdiction de fabriquer des substances capables d'être employées comme gaz de combat, car certains de ces produits sont déjà fabriqués en temps de paix en grande quantité, étant donné qu'ils sont indispensables aux besoins de la vie courante.

Aux procédés de lutte employés pendant la Grande Guerre, tels que les émissions de vagues et de bombardements par projectiles à gaz, viendra s'ajouter, au cours des guerres futures, l'emploi des produits chimiques projetés par des tanks ou des avions.

Les dangers que courront alors les populations civiles ne doivent pas être exagérés, mais ne doivent pas non plus être négligés. Mieux que par tous les calculs, basés sur des facteurs trop variables ou même inconnus, on se fera une idée plus précise des catastrophes provoquées par les attaques des avions pendant leurs incursions à l'arrière, en se remémorant les grandes explosions et les incendies survenus durant l'après-guerre et qui eurent pour conséquence des émanations délétères de gaz, de vapeurs, de brouillards et de fumées.

C'est surtout ce dernier procédé de guerre chimique: lancement de bombes asphyxiantes à explosion réglable, transport de réservoirs contenant les produits chimiques à projeter de l'avion, qui nous oblige à prendre toutes les mesures indispensables à la protection de la population civile.

En tenant compte de l'état actuel de la technique, nous pouvons considérer plusieurs moyens propres à nous protéger contre les attaques aériennes:

1. La lutte contre les avions de bombardement par l'envol rapide d'avions de chasse pourvus de mitrailleuses légères qui obligent l'ennemi à fuir ou à atterrir rapidement. L'avion de chasse employé dans ce cas doit se distinguer par sa rapidité, sa puissance ascendante et sa mobilité.

2. La défense au moyen de canons contre avions et de mitrailleuses lourdes qui obligent l'ennemi à s'élever très haut, empêchant ainsi la précision du lancement des bombes.

3. L'éblouissement du pilote de l'avion de bombardement obtenu grâce à des projecteurs.

Les moyens ci-dessus désignés pour assurer la défense, en cas d'attaque aérienne, sont des moyens de défense active et sont désignés en général sous le nom de: « Protection aérienne active. »

Il faut considérer en outre les moyens de défense passive.

1. Le camouflage par l'emploi de brouillards et de fumées artificiels, provoqués par la projection de liquides capables de se transformer en brouillards, ou par la combustion de corps solides générateurs de fumées. On peut aussi obtenir le camouflage par l'emploi d'écrans colorés et de dispositifs de formes et de couleurs appropriées qui cachent au pilote les objectifs qu'il poursuit et lui rendent plus difficile son orientation. Ce procédé a pour résultat de dévier le lancement des bombes qui tombent ainsi sur un tout autre point que sur le but voulu.

2. La préparation des moyens individuels et collectifs de protection, tels que: masques et abris collectifs contre les gaz, permettant de protéger les personnes, les animaux et le matériel contre les effets nuisibles des produits chimiques employés.

3. L'organisation et la préparation du transport des gazés et des soins à leur donner.

Si nous considérons la protection individuelle et collective contre les gaz, nous en arrivons à diviser la population en deux classes: les actifs et les passifs.

La population active: police, service médical, pompiers, personnel des transports, corps de défense contre les attaques par les gaz, troupes de désinfection, etc., doit entrer en action dans des zones qui sont parfois gazées et accomplir son devoir grâce aux appareils de protection dont elle est munie.